



Date limite : 6 mai 2019 – 16 h
Clientèle visée : Artistes et organismes culturels
Objectif : Réaliser un projet de création en arts visuels favorisant la mise en valeur des activités culturelles des municipalités et de la MRC
Budget de réalisation : 3 000\$

En résumé

Contexte

Dans le but de favoriser l'appropriation de la culture sur le territoire par les citoyennes et les citoyens, la MRC des Laurentides invite les artistes et organismes culturels à réaliser un projet de création en arts visuel favorisant la mise en valeur des activités culturelles des municipalités et de la MRC.

Deux projets seront sélectionnés pour la réalisation d'une activité culturelle en lien avec la description du projet.

Description de projet

Au cours de la période de juin à octobre 2019, les artistes ou organismes sélectionnés auront pour mandat de coordonner la création-réalisation d'une activité ayant pour thématique la mise en valeur des activités culturelles des municipalités et de la MRC. La réalisation du projet doit inclure la participation citoyenne. De plus, les artistes ou organismes devront collaborer avec 2 municipalités sur le territoire de la MRC pour la réalisation du projet ainsi que l'exposition de l'œuvre collective réalisée.

Objectifs

Dans le but de valoriser l'art et la culture par la participation citoyenne, ce projet est un exercice de médiation culturelle mettant en commun l'administration municipale et les compétences des artistes.

Critères de sélection

- Professionnalisme de l'artiste ou de l'organisme culturel
- Résider et pratiquer sur le territoire la MRC depuis au moins un an
- Qualité du projet proposé
- Correspondance entre l'activité culturelle et l'objectif de mise en valeur des activités culturelles
- Originalité dans l'approche de participation citoyenne.

Budget de réalisation

Budget total de réalisation (incluant la matière première et les expositions) : 3 000 \$ (taxes incluses) /par œuvre.
Deux œuvres seront réalisées dans le cadre de cet appel.

Un apport des municipalités quant à l'exposition pourrait être discuté avec les municipalités impliquées dans le projet.

Dépôt de candidature

Fournir par courriel à l'attention de l'agente de développement culturel, un dossier complet au plus tard le **6 mai 2019 — 16 h**. La sélection des dossiers sera effectuée par un comité spécifique à ce projet.

Pour la proposition de projet, veuillez fournir (maximum 3 pages) :

- Une description/image du projet proposé, des matériaux utilisés et aspects techniques importants
- Une description générale du résultat final attendu
- Une description de la participation citoyenne
- Une proposition d'échéancier de réalisation (sommaire)
- Un montage budgétaire (sommaire incluant les déplacements, l'ensemble des rencontres, le matériel, les honoraires professionnels de vos collaborateurs (au besoin), toute tâche liée à la description du rôle de l'artiste et votre cachet)
- Les municipalités partenaires au projet
- Tout autre aspect qui pourra nous permettre d'évaluer le dossier selon les critères ici-bas mentionnés

Pour les artistes, veuillez fournir :

- Curriculum Vitae (maximum 2 pages)
- Démarche artistique (maximum 1 page)
- Œuvres réalisées dans le passé

Pour les organismes, veuillez fournir :

- L'historique
- Le mandat et la mission
- Réalisations passées
- Une description des membres du CA

Processus de sélection

Tous les projets seront étudiés par le Comité de politique culturelle. Toutes les artistes/organismes qui auront soumis une proposition recevront une réponse (positive ou négative) dans les deux semaines suivant la décision du Comité de politique culturelle.

Description du rôle de l'artiste ou de l'organisme culturel

Ce projet est un exercice de médiation culturelle mettant en commun l'administration municipale et les compétences des artistes. Aussi, en plus de concevoir le projet et d'assurer sa direction artistique, l'artiste/organisme sélectionné devra diriger la participation citoyenne vers la pleine réalisation de l'œuvre.

La participation citoyenne est un processus qui passe par l'accompagnement et l'intégration des citoyens à un ou plusieurs volets de sa création. C'est à l'artiste/organisme de trouver des manières de faire participer les citoyens, de les rejoindre, de les mobiliser, afin de bonifier sa vision artistique.

Le rôle de l'artiste/organisme

- Concevoir et créer l'œuvre
- Intégrer une forme de participation citoyenne à la création de l'œuvre
- Gérer son budget de projet
- Effectuer un bilan de projet sommaire et un bilan financier à la conclusion du projet
- Être disponible entre le 1^{er} juin et le 31 octobre 2019 pour réaliser le projet
- Travailler en collaboration avec les municipalités partenaires pour l'exposition du projet

Le rôle de la municipalité

- S'entendre et collaborer avec l'artiste sur le déroulement spécifique du projet (dates, lieux, heures, etc.)
- Stimuler/organiser la participation des citoyens et assurer une promotion du projet dans la communauté
- Fournir les lieux, infrastructures et autres besoins techniques nécessaires à la réalisation du projet
- Coordonner les aspects administratifs du projet (ex. lien avec les citoyens)
- Être présent et faire un suivi (organisationnel) tout au cours de la préparation et de la réalisation du projet
- Travailler en collaboration avec l'artiste ou l'organisme culturel pour l'exposition du projet

Le rôle de la MRC

- Rédiger et faire signer les ententes relatives au projet
- Coordonner les grandes étapes du projet
- Voir à tous les aspects légaux de droits de propriété, de droits d'auteur et de licence transférable
- Intervenir en cas de malentendus entre des acteurs du projet
- Apporter le soutien nécessaire lorsque demandé

Pour plus d'information ou pour envoyer votre proposition :

Brigitte Vincent

Agente de développement culturel

bvincent@mrclaurentides.qc.ca

819.425.5555 poste 1027

1255 chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carre, J0T 1J0